

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 JUILLET 2022**

<b>Numéro</b>	<b>15</b>
<b>Objet</b>	<b>TRAVAUX D'ELECTRIFICATION DE LA LIGNE PARIS-TROYES - AVENANT 3 A LA CONVENTION DE FINANCEMENT - TRAVAUX PHASE 1 – TRANCHE 2</b>
<b>Rapporteur</b>	<b>Olivier GIRARDIN</b>

Date de convocation et d'affichage : 01 juillet 2022

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h42.

**Nombre de membres**

- En exercice : 135
- Présents : 104
- Votants<sup>1</sup> : 123
- Quorum : 68

**Présents :** ABEL Jean-Pierre, BAGATTIN Mélanie, BAROIN François, BAUDOUX Bruno, BAZIN-MALGRAS Valérie, BEAUSSIER Jean-Marie, BETTINGER Sylviane, BEURY Loëffia, BILLET André, BLANCHON David, BLASSON Christian, BOISSEAU Dominique, BRET Marc, BURRI Marie-Luce, BUTAT André, CASTEX Jean-Marie, CHALVET Marie-Ange, CHAMPAGNE Anicet, CHAMPAGNE Bernard, CHATEL Laurent, CHEVALIER Bertrand, CHOISELAT Emmanuel, COCHET Jean-Michel, CORNEVIN Jean-Pierre, COURTOIS Jean-Christophe, DAHDOUH Fadi, DE VILLEMEREUIL Gérard, DEHARBE Dominique, DELAITRE Guy, DESROUSSEAUX Pascal, DRAGON Jean-Luc, DUCHÊNE Annie, DUQUESNOY Olivier, FINOT Patrick, FLEURET Dominique, FRAENKEL Stéphanie, GARIGLIO Elisabeth, GARNERIN David, GATOULLAT Marcel, GAUTHIER Anne-Sophie, GERARD Fabien, GESNOT Dany, GIRARD Marc, GIRARDIN Olivier, GOUJARD Pascal, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie, GROSJEAN Patrick, GUILLAUMET Virginie, GUITTON Jordan, GULTEKIN Gulcan, GUNDALL Philippe, HANDEL William, HELIOT-COURONNE Isabelle, HENNEQUIN Virgil, HENRI Pascal, HIMEUR Aïcha, HIRTZIG Jack, HONORÉ Nicolas, HOUARD Bruno, HUBINOIS Alain, HUP Carole, JOUAULT Gervaise, LANDREAT Pascal, LANOUX Claudie, LE CORRE Marie, LEBECQ Jérémy, LÉCORCHÉ Jean-Pierre, LEDOUBLE Catherine, LEMELAND Carole, LEMELLE Flavienne, LEPRINCE Didier, LEQUIEN Ombeline, LEROY Marie-Thérèse, LEYMBERGER Brigitte, MAGLOIRE Arnaud, MALARMEY Michelle, MANDELLI François, MARTY Rémy, MEIRHAEGHE Jean-François, MENNETRIER Nicolas, MOSER Alain, OUADAH Karima, POIVEZ Kevin, PORTIER-GUENIN Françoise, POTTIER Denis, RAGUIN Jacky, RENOIR Gilles, RESLINSKI Jean-François, ROBLET Bernard, ROUSSEAU Pauline, ROUSSELOT Nicole, SAINTON Michel, SAUVAGE Philippe, SEBEYRAN Marc, SOMSOIS Hervé, THIEBAUX Christelle, THOMAS Christine, VIART Jean-Michel, VOLHUER Michel, ZAJAC Anna.

**Représentés :** BLASCO Thierry par CORNUMAND Agnès, FRAPIN David par FLINOIS Philippe, JOLLIOT Marie-France à BAZIN Etienne, NINOREILLE Francine par GROUX Benoît.

**Excusés et ont donné pouvoir :** BECARD Francis à BAROIN François, BLANCHARD Dominique à BILLET André, CHOMAT Christophe à MAGLOIRE Arnaud, DA ROCHA Katia à GUITTON Jordan, DRIAT Boris à SAUVAGE Philippe, DUSACQ Maxime à DELAITRE Guy, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, GAURIER Claude à GARNERIN David, GONCALVES José à SEBEYRAN Marc, KIEHN Patricia à HENNEQUIN Virgil, MARTINOT Bruno à DUCHÊNE Annie, MEIRHAEGHE Sonia à Guy DELAITRE, MONTAGNE Jean-Jacques à GARNERIN David, NONCIAUX-GRADOS Véronique à LANOUX Claudie, PAUWELS Cécile à Sylviane BETTINGER, QUINTART Sylvie à LEDOUBLE Catherine, RAYMOND Arnaud à MAGLOIRE Arnaud, TRESSOU Marie-Hélène à GUNDALL Philippe, VIARDOT Gaëlle à BOISSEAU Dominique.

**Excusés :** BOUDADI Rachida, DENIS Valéry, FARINE Bruno, GACHOWSKI Jacques, GAURIER Marlène, PETIT Christine, RICHARD Sophie, RICHARD Vincent, SERRA Frédéric, SIMON Éric, THIENOT Régis, VAN DE ROSTYNE Alain.

Nombre de votants	Non-participation	Suffrages exprimés		Abstention
		Pour	Contre	
123	0	123	0	0

**Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité des suffrages exprimés, le présent rapport.**

<sup>1</sup> Présents + pouvoirs – non-participation

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 JUILLET 2022

**TRAVAUX D'ELECTRIFICATION DE LA LIGNE PARIS-TROYES  
AVENANT 3 A LA CONVENTION DE FINANCEMENT  
TRAVAUX PHASE 1 – TRANCHE 2**

Annexe : Avenant 3 à la convention de financement - Travaux phase 1 – tranche 2

**Exposé :**

Le 20 juin 2016, le conseil communautaire approuvait **la participation globale de Troyes Champagne Métropole à hauteur de 18,24 millions d'euros** au plan de financement de l'électrification de la ligne ferroviaire PARIS-TROYES, pour sa partie urbaine, au travers de la signature d'un protocole de financement de l'ensemble du projet. Celui-ci, au coût total prévisionnel de 320 M€ HT (Phase 1 : 179 M€, phase 2 : 141 M €), distinguait deux phases successives de réalisation des travaux.

Dans le cadre de **la phase 1 (179 M€ HT)** engagée sur les sections Gretz-Armainvilliers – Longueville - Nogent-sur-Seine et l'antenne Longueville - Provins ainsi que les travaux préparatoires à l'électrification de la section Nogent-sur-Seine - Troyes dans le périmètre des gares de Romilly-sur-Seine et Troyes. Deux conventions définissent la participation financière des différents signataires à cette première phase, découpée en 2 tranches :

- le 27 mars 2017, le conseil communautaire approuvait la première convention d'application de ce protocole (signée le 19 mars 2018) qui définissait les **phases 0 et 1 – tranche 1**, d'un montant global de 74,616 M €, **avec une participation de Troyes Champagne Métropole sur la Phase 1 – tranche 1**, estimée à 56,626 M €, à hauteur de 6,024%, **soit 3 411 150 €** (convention **COF11**).
- Le 26 juin 2018, le conseil communautaire approuvait la deuxième convention d'application définissant **la phase 1 – tranche 2**, d'un montant global de 101 400 824 € (hors SNCF Réseau), **avec une participation de Troyes Champagne Métropole sur le Phase 1 – tranche 2, fixée à 6 108 386 €**, à hauteur de 6,024% de son coût global (convention **COF12**), soit au total sur les 2 conventions, une participation cumulée de 9 519 536 €.

Fin 2020, SNCF Réseau a informé les partenaires financiers d'un dépassement prévisible de l'enveloppe budgétaire affectée aux travaux.

Ce dépassement estimé à 9 % a été présenté et détaillé fin 2021 dans une note de situation financière. Après analyse de cette note, les partenaires financiers ont fait part de leurs attentes sur la maîtrise des coûts et des délais.

Les trois principales causes du dépassement de l'enveloppe budgétaire sont les suivantes :

- La crise sanitaire qui a provoqué des arrêts de chantier et la mise en place de dispositions spécifiques
- Des modifications du programme liées à des causes externes ayant induit des coûts supplémentaires
- Des données d'entrée manquantes ou erronées et autres aléas.

A cela s'ajoute l'évolution réelle des indices TP01 supérieure aux prévisions initiales de la convention.

C'est dans ce cadre, qu'il est proposé de signer un nouvel avenant intégrant le montant des surcoûts « plancher » estimés à 9,4 M€ (CE juin 2010) soit 15,3 M€ courants, représentant 5,9% du montant en € constants de la convention initiale.

Cet avenant porte la participation de Troyes Champagne Métropole à **7 033 888 €**. L'incidence financière de cet avenant n°3 est de **925 503 €**.

Partenaires financiers	Grand Est		Île-de-France		TOTAL
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage	
Etat	2 765 446 €	18,000%	3 840 898 €	25,000%	6 606 344 €
Régions	2 765 446 €	18,000%	3 568 962 €	23,230%	6 334 409 €
Départements	1 075 451 €	7,000%	271 936 €	1,770%	1 347 387 €
Communauté d'agglomération Troyes Champagne M	925 503 €	6,024%	€		925 503 €
Commune de Troyes	130 591 €	0,850%	€		130 591 €
Communauté de communes du Nogentais	6 453 €	0,042%	€		6 453 €
Communauté de communes des Portes de Romilly	6 453 €	0,042%	€	2%	6 453 €
Commune de Nogent-sur-Seine	3 226 €	0,021%	€		3 226 €
Commune de Romilly-sur-Seine	3 226 €	0,021%	€		3 226 €
<b>TOTAL en € courants</b>	<b>7 681 796 €</b>		<b>7 681 796 €</b>		<b>15 363 591 €</b>

Cet avenant permettrait de poursuivre l'exécution des travaux, les essais et la mise en service de la phase 1.

Un avenant complémentaire de solde pourra intervenir pour financer les dépenses incertaines de fin de chantier (réclamations des entreprises ou autres aléas ultérieurs) qui devrait porter le dépassement à un niveau indicatif cumulé compris entre 8 et 12 %.

Le plan de financement des travaux de la deuxième tranche des phases 0 et 1, intégrant le besoin de financement complémentaire de 15,3 M€, s'établit désormais à 117 294 415 M€ courants et se décompose comme suit :

Partenaires financiers	Grand Est		Île-de-France		TOTAL
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage	
Etat	21 017 595 €	18,000%	29 191 104 €	25,000%	50 208 699 €
Régions	21 017 595 €	18,000%	27 124 374 €	23,230%	48 141 968 €
Départements	8 173 509 €	7,000%	2 066 730 €	1,770%	10 240 239 €
Communauté d'agglomération Troyes Champagne M	7 033 888 €	6,024%	€		7 033 888 €
Commune de Troyes	992 498 €	0,850%	€		992 498 €
Communauté de communes du Nogentais	49 041 €	0,042%	€		49 041 €
Communauté de communes des Portes de Romilly	49 041 €	0,042%	€		49 041 €
Commune de Nogent-sur-Seine	24 521 €	0,021%	€		24 521 €
Commune de Romilly-sur-Seine	24 521 €	0,021%	€		24 521 €
<b>TOTAL en € courants (Hors SNCF Réseau)</b>	<b>58 382 208 €</b>	<b>50%</b>	<b>58 382 208 €</b>	<b>50%</b>	<b>116 764 415 €</b>
SNCF Réseau	265 000 €	forfait	265 000 €	forfait	530 000 €
<b>TOTAL en € courants</b>	<b>58 647 208 €</b>		<b>58 647 208 €</b>		<b>117 294 415 €</b>

\* : département de l'Aube en Grand-Est et département de Seine-et-Marne en Île-de-France.

La mise en service technique de l'électrification de la phase n°1 est prévue en novembre 2022.

### **Décision :**

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant 3 à la convention relative au financement des travaux d'électrification de la ligne Paris-Troyes phase 1 – tranche 2 (COFI 2) ;**
- **DE PORTER la part prévisionnelle de la participation de Troyes Champagne Métropole à hauteur de 7 033 888 € maximum en euros courants pour les travaux d'électrification de la ligne Paris-Troyes phase 1 – tranche 2 ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à signer tout acte administratif, juridique et financier à intervenir en application du présent exposé des motifs.**